

Formulaire de paiement

Pour les Petits violons Rolland-Brunelle 2017-2018

Nom du ou des musiciens : _____

Cotisation annuelle :

Nombre d'enfants	Cotisation :
1 ^{er} enfant :	125 \$
2 ^e enfant :	95 \$
3 ^e enfant et suivants :	80 \$

Note : Pour les parents qui ont des enfants dans plus d'un orchestre, le premier enfant sera celui qui est dans l'orchestre le plus avancé.

Modalité de paiement :

Les frais de participation à l'Orchestre sont payables par **chèque(s)** en un ou deux versements. Si vous payez en un versement, le chèque doit être en date de l'inscription. Sinon, vous pouvez payer en deux versements à l'aide de chèques post-datés au nom de l'Orchestre symphonique des jeunes de Joliette ou simplement **OSJJ** aux dates inscrites ci-bas. **Les chèques doivent être remis à la première répétition.**

Pour les Petits violons seulement : Vous pouvez utiliser le solde de vos Dividendes symphoniques pour régler l'inscription aux Petits violons Rolland-Brunelle. Veuillez communiquer avec le responsable.

Pour ceux qui paient en deux versements : Vous prenez votre montant total et vous le divisez en deux.

Coût total pour l'année : _____ ÷ 2 = _____

Donc, Versement au 21 octobre 2017 : _____ \$

Versement au 13 janvier 2018 : _____ \$

Réservé à l'administration

Je demande une aide financière à la Fondation Rolland-Brunelle.

Émettre un reçu au nom de : _____